



**Communiqué de presse
7 avril 2008**

50 000 logements du parc privé remis en location d'ici 2 ans grâce au PASS-GRL® du 1 % Logement

Face à la pénurie de logements locatifs due en partie à la réticence des propriétaires à louer leurs biens à des locataires parfois défaillants, les partenaires sociaux ont proposé et obtenu l'adhésion des pouvoirs publics pour concevoir un dispositif performant : le PASS-GRL®, la Garantie des Risques Locatifs.

LE PASS-GRL® montre déjà son efficacité

Six mois après sa mise en place, 100 000 logements (gérés par des professionnels de l'immobilier ou directement par des particuliers bailleurs) sont aujourd'hui assurés grâce au PASS-GRL®.

« Pour 2010, notre objectif est d'atteindre 2 millions de contrats PASS-GRL® et de remettre sur le marché locatif 50 000 logements », souligne Jean-Luc Berho, Président de l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL).

La diminution du nombre de logements vacants ne sera possible que si les bailleurs qui ne louent pas aujourd'hui peuvent être assurés de percevoir leurs loyers et d'être dédommagés en cas de dégradations de leurs logements par des locataires indécents. Elle passe aussi par une mobilisation des collectivités territoriales qui peuvent utiliser le PASS-GRL® comme moyen supplémentaire d'action. Elle suppose enfin une implication des opérateurs nationaux qui, à l'instar de l'Anah déjà engagée dans cette démarche, vont amplifier la diffusion du PASS-GRL®.

LE PASS-GRL® a une double vocation

Le PASS-GRL® est un nouveau dispositif assurantiel. Il a pour objectif de rétablir la confiance entre bailleurs et locataires et de favoriser l'accès au logement dans le parc privé. Les bailleurs sont assurés en cas d'impayés de loyer et de détériorations du fait de locataires défaillants, et les locataires n'ont plus à fournir la caution de tiers.

L'autre innovation majeure est son volet social puisque les locataires trouvent un logement auquel ils n'auraient pas eu accès sans le PASS-GRL® et bénéficient en cas de difficultés de paiement d'un traitement social personnalisé.

Reposant sur le réseau du 1% Logement des CIL/CCI*, le traitement social se caractérise à la fois par une action préventive et une action de traitement des impayés.

Simple, rapide et économique (prime d'assurances comprises entre 1,8% et 2,5% du loyer annuel+charges, déductible des revenus fonciers), il ouvre des avantages pour chacune des parties qui renouent des relations de confiance.

Une campagne d'information sur le PASS-GRL®

A partir d'aujourd'hui une campagne d'information en presse, radio et sur Internet s'adresse aux propriétaires de logements qui hésitent à les louer par crainte de dégradations ou de loyers impayés.

En appui, un N° de téléphone dédié le 0811 36 01 02 (*coût d'un appel local*) et un site Internet passgrl.fr permettent aux bailleurs, aux professionnels de l'immobilier (assureurs et administrateurs de biens) et aux locataires d'obtenir de plus amples informations.

Contact Presse :
Jean-Luc Berho (01 42 18 46 41 – berho@apagl.fr)

* Les Comités Interprofessionnels du Logement (CIL), les Chambres de Commerce et d'Industries (CCI) sont les organismes gestionnaires du 1% Logement.

PASS-GRL® est une marque déposée pour le compte du 1 % Logement